

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bellerose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (77) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemins de fer et de navigation de la baie d'Hudson et de la Yukon," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cox, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation les pilotes servant entre Québec et Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Montplaisir, secondé par l'honorable M. Arsenault, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanents des ordres permanents, conformément à la 59e règle du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Richelieu et Lac Memphremagog";

Aussi le bill (79) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de ciment Portland Dominion"; et

Aussi le bill (103) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurances contre l'incendie 'La Canadienne,'" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.